



MISE EN GARDE – Tentative d'extorsion

La Division des enquêtes sur les crimes économiques de la Sûreté du Québec tient à mettre en garde les municipalités contre des **tentatives d'extorsion** dont le mode opératoire implique l'envoi d'une demande (lettre, courriel, téléphone) auprès de leurs employés responsables des ressources financières, afin de leur soutirer des informations liées au compte bancaire de la municipalité (nom de l'institution financière, code d'utilisateur, mot de passe, etc.).

Le suspect adopte un ton agressif, a recours aux menaces (représailles auprès de lui ou de sa famille en cas de non collaboration) afin de créer un sentiment de panique chez l'employé et d'obtenir sa discrétion.

Le suspect exige le silence de l'employé jusqu'à ce qu'il communique de nouveau avec l'employé pour obtenir les informations bancaires exigées.

Instructions aux employés en cas de réception de menace :

Par téléphone :

- Raccrochez immédiatement
- Composez *57 (service de dépisteur)

Lettre par la poste :

- Éviter de manipuler la lettre
- Ne pas détruire la lettre

Courriel :

- Ne pas répondre au courriel
- Ne pas détruire le courriel

Signalez immédiatement l'incident auprès de votre service de police local.

L'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, en collaboration avec la Sûreté du Québec, réitèrent l'importance pour les employés de ne pas céder à la pression, ni aux menaces et de faire preuve de prudence et de scepticisme.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

- Service de police local
- Sûreté du Québec 310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Communiquez aussi, avec le **Centre antifraude du Canada** pour signaler la fraude : 1-888-495-8501